

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
CANTON DE GUILLESTRE
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS**

**Séance du Conseil Municipal du
6 Novembre 2023**

Délibération N° : 20231106-04

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE RESORPTION DE POINTS NOIRS SUR LA DESSERTE FORESTIERE DE LA COMMUNE - LOT 1 : REFECTION DE DEUX PONTS BOIS.

L'an deux mil vingt-trois, le 6 du mois de novembre à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCATION : 30/10/2023

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 10

BUES Florent — CRUNCHANT Nicolas - LACROIX Charles - TENOUX Nicolas – GAUCHE Joël – ROUX Pauline – BOURCIER Florian – BOULET Philippe – AUDIER-MERLE Carine – Alexandre RENIE -

NOMBRE DE POUVOIRS : 2

Philippe RIBOT a donné pouvoir à Charles LACROIX

Marie-Hélène FAROUZE a donné pouvoir à Nicolas CRUNCHANT

NOMBRE DE VOTANTS : 12

SECRETAIRE DE SEANCE : Pauline ROUX.

Monsieur le Maire rappelle qu'un premier appel d'offres avait été organisé dans le cadre des travaux de résorption de points noirs sur la desserte forestière de la commune. Le marché se décomposait en deux lots :

- Le lot 1 : Réfection de deux ponts bois
- Le lot 2 : Travaux routiers

Lors du Conseil Municipal du 12 juillet 2023, le lot 2 a été attribué à l'entreprise BUCCI FRERES SARL pour un montant de 20 439,00€ HT. Le lot n°1 a été déclaré infructueux. Le Conseil a chargé M. Le Maire de relancer une consultation à l'automne 2023, à nouveau en procédure adaptée, en précisant qu'elle fait suite à une déclaration de procédure infructueuse.

Monsieur le Maire expose qu'un nouvel appel d'offres a donc été organisé dans le cadre des travaux de résorption de points noirs sur la desserte forestière de la commune, entre le 29 août 2023 et le 23 octobre 2023, afin de relancer une consultation concernant le lot 1 « Réfection de deux ponts bois ».

Trois offres ont été reçues. L'entreprise ALPES MEDITERRANEE CHARPENTE, nous a déposé une offre de base pour un montant de 378 095,00€ HT ainsi qu'une variante pour un montant de 368 075,00€ HT. L'entreprise MARTINET JEAN-FRANÇOIS MENUISERIE CHARPENTE a transmis une offre à 87 000,00€ HT. L'entreprise SEROR BATIMENT a envoyé une offre à 155 371,30€ HT.

Il expose que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 3 novembre 2023, avec l'appui technique de l'Office National des Forêts, afin d'analyser les offres et candidatures et de désigner les attributaires du marché.

La Commission d'appel d'offres propose d'attribuer le lot 1 à l'entreprise MARTINET JEAN-FRANÇOIS MENUISERIE CHARPENTE pour un montant de 87 000,00€ HT.

Le Maire propose d'entériner ce choix.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré par 12 voix pour,

APPROUVE l'exposé du Maire et les propositions de la commission d'appel d'offres ;

ATTRIBUE le lot n° 1 « Réfection de deux ponts bois » du marché de travaux de résorption de points noirs sur la desserte forestière de la Commune à **MARTINET JEAN-FRANÇOIS MENUISERIE CHARPENTE** pour un montant de **87 000,00 € HT.**

CHARGE le Maire de notifier cette décision au candidat retenu et l'autorise à signer tout acte afférant au marché.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an susdits.

Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT

Certifiée exécutoire par transmission en préfecture

